ministère éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FONDATION DE FRANCE

Appel à projets

2010

Aidons tous les collégiens à réussir !

Ensemble contre le décrochage scolaire

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale

Avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau

Date limite de dépôt des dossiers
• 21 avril 2010

Mécénat Enfance

Contexte et besoins : le décrochage scolaire au collège

Le décrochage scolaire est devenu une des préoccupations majeures de notre société parce qu'il constitue une injustice au regard du principe d'égalité des chances. Il pénalise lourdement l'insertion sociale et professionnelle de certains jeunes dans une économie faisant de plus en plus appel à la compétence et à la qualification. Il peut concourir à des phénomènes de violence qui fragilisent la cohésion sociale.

Le collège a pour principaux objectifs d'amener l'ensemble des élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, défini dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, et de préparer leur orientation vers des voies de formation les plus à même de leur permettre, à terme, de s'insérer professionnellement. Dans une société elle-même traversée par des tensions économiques et sociales, la difficulté de remplir ces deux missions est renforcée par le fait que le collège accueille des élèves aux parcours de vie très divers, dont certains sont marqués par des épreuves familiales, des environnements socio-économiques défavorisés ou des premiers échecs scolaires à l'école élémentaire. Le collège devient ainsi le lieu, pour les élèves les plus fragiles, de manifestation de signaux avant-coureurs de rupture avec l'institution scolaire et parfois de décrochage. Or, si le décrochage peut toucher tous les milieux socio-professionnels, il peut s'avérer particulièrement important dans les territoires urbains défavorisés ou en zones rurales.

Le décrochage scolaire peut avoir plusieurs origines et appelle donc plusieurs types de réponses. Conçues dans une logique de territoires et/ou de publics, certaines sont mises en œuvre dans des dispositifs de droit commun, d'autres donnent lieu à des actions innovantes à l'initiative de professionnels de l'éducation. Démarches individuelles ou collectives, au sein du collège ou en dehors, elles s'appuient nécessairement sur des partenariats entre les acteurs de la communauté éducative, qui associent, aux côtés de l'élève et de sa famille, l'Éducation nationale, les collectivités territoriales, les acteurs de la santé, du social, du judiciaire et du secteur associatif.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de réunir les acteurs concernés, de les aider à élaborer des outils de pilotage et d'évaluation de leurs pratiques, afin de conduire une réflexion critique sur ces innovations et de favoriser leur essaimage.

La Fondation de France s'engage aux côtés de l'Éducation nationale et de ses partenaires pour lutter contre le décrochage scolaire au collège, à tous ses stades et dans toutes ses dimensions. Elle destine son action en priorité aux collèges situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et/ou « ambition réussite » ou en zones rurales.

Elle souhaite contribuer ainsi à l'amélioration du sort des élèves les plus fragiles dans le système éducatif, et par là aussi, contribuer à ouvrir des pistes de réflexion sur l'évolution possible des pratiques de prévention et de résolution du phénomène.

projets

Pour quels objectifs ?

Centrés sur la lutte contre le décrochage scolaire, les projets éligibles peuvent viser l'un des objectifs suivants :

- dans une optique préventive, contribuer à créer au sein d'un établissement un climat favorisant les apprentissages en mettant en œuvre une politique spécifique articulée autour de plusieurs projets, en cohérence avec la politique de l'établissement et en impliquant étroitement les enseignants et des personnels de la communauté éducative ;
- améliorer l'appréhension du monde professionnel par les élèves, en vue de favoriser la construction de leur orientation ;
- prévenir et traiter l'absentéisme, le plus en amont possible ;
- mettre en place un projet destiné aux élèves exclus pour motif de sanction disciplinaire ;
- accompagner les collégiens décrocheurs dans des dispositifs particuliers. Il peut s'agir d'un dispositif de droit commun, type classe ou atelier relais, mais doté d'un projet particulièrement innovant ;
- accueillir des jeunes sortis du système scolaire et les engager dans un projet d'apprentissage ou de reprise d'études.

Quels projets ?

La Fondation de France peut soutenir trois types d'actions :

■ Financement de projets :

actions particulières dans le cadre de projets d'établissement ; dispositifs relais ; dispositifs de remobilisation portés par des associations, etc.

Exemples

Un programme pédagogique ambitieux et transdisciplinaire dans une classe relais
Les adolescents y travaillent dans une approche interdisciplinaire à partir de textes explorant les mythes fondateurs, les sciences, l'art, la philosophie. Ils se confrontent ainsi à des préoccupations existentielles qui font écho aux leurs, et qui leur donnent la motivation nécessaire pour exercer leur capacité de réflexion et d'argumentation.

Un projet associatif pour raccrocher des jeunes déscolarisés depuis plus de six mois
L'association accueille les jeunes avec leur famille, les conseille et les oriente, organise des ateliers de raccrochage pour les remobiliser et les aider à construire un projet de formation ou professionnel, met en place des tutorats individuels. Elle intervient également en tant que centre régional de ressources et de formation sur ces questions.

En zone rurale, un dispositif de raccrochage des collégiens qui traite des questions d'orientation par l'apprentissage.
Dans un département rural et montagnard, l'association repère les collégiens en décrochage et travaille avec eux, en sollicitant l'implication des familles, pour leur permettre d'acquérir une qualification en vue de construire un projet professionnel. Afin de favoriser leur insertion dans des entreprises, elle développe un réseau de partenaires employeurs.

Un projet d'établissement particulièrement dynamique qui crée un climat positif et une cohésion forte entre les élèves et la communauté éducative.
Pour prévenir et enrayer le décrochage scolaire, le principal met en place au sein du collège une politique ambitieuse de projets avec les élèves, dans lesquels les enseignants et l'ensemble des personnels s'impliquent activement. A côté des dispositifs de soutien éducatif et scolaire, se déroulent chaque année des projets en lien notamment avec le sport, la citoyenneté, les pratiques artistiques, le développement des liens Nord/Sud, l'utilisation du multimédia, la formation des élèves délégués.

Financement de recherches-actions à des fins d'évaluation

Exemple

Une recherche sur un dispositif innovant de traitement de l'absentéisme au sein d'une inspection académique.
La recherche porte sur un dispositif de traitement de l'absentéisme scolaire créé au sein d'une inspection académique, qui s'appuie sur un partenariat entre l'Éducation nationale et la protection de l'enfance. Chaque année 700 signalements, en moyenne, sont examinés et près de 300 familles sont reçues par une vingtaine de professionnels volontaires, assistantes sociales scolaires et conseillers d'orientation. Ils s'attachent à rappeler la loi, éclaircir la situation des jeunes et des familles, les impliquer dans une démarche de revalorisation des capacités de l'élève, à élaborer des solutions en lien avec les institutions scolaires et la protection de l'enfance. Les chercheurs examineront comment les différents professionnels se répartissent le travail autour de certains cas-types d'élèves et analyseront l'impact normatif de la cellule.

Appui méthodologique :

soutien à des rencontres de porteurs de projets en vue de formation-action ; aide au transfert de compétences et à la mutualisation des pratiques.

projets

Selon quels critères ?

Les projets seront analysés en référence aux critères suivants :

- la prise en compte du contexte local, à partir d'un diagnostic rigoureux (territoire, habitants, ressources partenariales, etc.) ;
- la prise en compte des caractéristiques des élèves décrocheurs et de leurs besoins ;
- le caractère innovant de l'action ;
- l'implication dans le projet de l'équipe de direction du collège, des enseignants, des conseillers principaux d'éducation, des conseillers d'orientation psychologues, etc. ;
- la qualité du partenariat entre les acteurs de la communauté éducative au sens large : éducation, justice, police, social, culture, sport, loisirs, etc. ;
- l'implication des familles ;
- le souci de l'évaluation et de la réflexion sur les pratiques ;
- le recours à plusieurs sources de financement ;
- la viabilité de l'action et ses potentialités de pérennisation et d'essaimage.

Qui peut répondre et comment ?

Les organismes concernés peuvent être :

- des collèges, en priorité ceux des réseaux « ambition réussite » ;
- des collèges implantés dans des quartiers ciblés par un CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) ou en zones rurales ;
- des associations impliquées dans des partenariats avec les collèges ;
- des laboratoires de recherche publics ;
- des centres de soins en charge d'adolescents (centres médico-psychologiques ou médico-psycho-pédagogiques...)

Constitution du dossier

Le dossier de demande de subvention à compléter est téléchargeable sur le site Internet de la Fondation de France **www.fondationdefrance.org** rubrique : *Nos aides - Appels à projets - Enfance / Education* ; ou sur demande par mail à l'adresse : **enfance@fondationdefrance.org**

Date limite de dépôt : **21 avril 2010** (cachet de la poste faisant foi)

Envoi du dossier par voie postale ET par mail:

- Dossier complété et annexes à envoyer **en deux exemplaires** à :
Programme Enfance / Axe Éducation
Fondation de France
40, avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 34

- Dossier complété, sans les pièces administratives à envoyer par mail à : **enfance@fondationdefrance.org**

La sélection des dossiers

Date limite de dépôt des dossiers :
21 avril 2010

Les dossiers reçus feront l'objet d'une présélection. Les résultats seront communiqués **fin avril 2010.**

Les dossiers retenus feront ensuite l'objet d'un travail d'expertise pour lequel les porteurs de projets seront contactés par un instructeur.

Le jury national de sélection se réunira pour décision d'attribution des subventions **en juillet 2010.**

L'annonce des résultats (projets refusés ou retenus) sera exclusivement communiquée par voie postale dans les semaines qui suivront.

Programme Enfance / Axe Éducation
Fondation de France
40, avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: **01 44 21 31 34**
E-mail : **enfance@fondationdefrance.org**

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION DE FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org